

L'examen professionnel d'accès au grade de Lieutenant Hors Classe de Sapeurs-Pompiers Professionnels

Session 2026 – Catégorie B

Conditions d'inscription

Les candidats s'inscrivant à l'examen doivent remplir les conditions fixées à l'article 15 du décret n° 2012-522 du 20 avril 2012, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels.

« Peuvent être promus lieutenants hors classe, sous réserve qu'ils aient validé la formation d'intégration du lieutenant 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels, par voie d'inscription sur un tableau annuel d'avancement, établi après réussite à un examen professionnel : **les lieutenants de 1^{ère} classe** justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement,

- **D'au moins un an dans le 6^{ème} échelon**
- **ET justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans ce grade** ».

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, « ...les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel, prévu aux articles L522-24 et L523-1 du Code Général de la Fonction Publique, au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ».

Ainsi, pour cette session 2026, les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions requises au 1^{er} janvier 2027.

Les candidats doivent également **justifier qu'ils seront en position d'activité le jour de la date limite de validation des inscriptions, fixée le 28 mai 2026.**

Période d'inscription : l'inscription se déroulera en 2 étapes

1- Pré-inscription en ligne du 14 avril 2026 au 20 mai 2026 inclus, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).	2- Validation en ligne de l'inscription du 14 avril 2026 au 28 mai 2026 inclus 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).
Une préinscription en ligne sera ouverte : - sur le site du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine : http://www.cdg35.bzh - par l'intermédiaire du portail national : Concours-Territorial La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat.	Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat . En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 28 mai 2026, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée. Le candidat pourra, dans le même temps déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.

Dates et lieux des épreuves

Epreuve écrite d'admissibilité	Epreuve orale d'admission
Le 20 octobre 2026 , au parc expo de Rennes /St Jacques (35), dans les DOM TOM et au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35)	Courant du 1 ^{er} trimestre 2027, au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).

Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure de l'examen professionnel, disponible sur le site du [CDG 35](#), organisateur de l'opération.

Pour plus d'information : ep.lieutenant@cdg35.bzh